



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 14 Octobre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	

Vote
Prends acte
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 21/10/2025
Et
Publication du : 21/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 07/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/10/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire,
M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MASSONNEAU Philippe, M. MICHELAT Jean-François, Mme SALIS Alexandra, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme BALOCHE Nicole, Mme DESCHAMPS Véronique, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine,

Excusés avec procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. SIMON Patrice, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme BELLOT Elisabeth à M. TOURATIER Claude, M. DEPOND Jean-Michel à M. MASSONNEAU Philippe, Mme LECONTE Catherine à Mme CANGE Josiane, Mme MEUNIER Sylvie à M. COULON François, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise.

Absent : M. MAHÉ Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUCHESNE Adeline

2025-090 – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2024 - PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) a délégué l'exercice de la compétence assainissement collectif et non collectif à SUEZ via un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans et 5 mois entré en vigueur le 1^{er} août 2017 et qui s'achèvera le 31 décembre 2027. Le périmètre géographique de ce contrat demeure le même que pour le précédent et concerne les 15 communes membre de l'AME.

Le contrat de délégation de service public (DSP) en affermage porte sur les services d'assainissement collectif et non collectif.

La population desservie par le service d'assainissement était de 62 745 habitants au 1^{er} janvier 2024.

1) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

. Le réseau public de collecte des eaux usées est d'une longueur de 407,86 km à fin 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Linéaire gravitaire (km)	335	337,59	339,07	341,18	342,14	347,14	349,77	+ 0,75 %
Linéaire refoulement (km)	57,28	57,62	57,81	57,23	57,29	57,37	58,08	+ 1,2 %
Linéaire total (km)	392,31	395,21	396,88	398,42	399,44	404,51	407,86	+ 1,27 %

Les variations de certains linéaires réseaux sont dues aux extensions de collecteurs assainissement collectif, à l'intégration de certains réseaux rétrocédés par des tiers et la mise à jour du SIG suite à la réception de plans de récolements.

. Le patrimoine associé au réseau :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Regards	12 013	12 041	12 113	12 186	12 220	12 508	Non disponible	-
Branchements	23 199	23 292	23 364	23 898	24 088	23 094	Non disponible	-

. Les prestations réalisées sur le réseau en 2024 :

- Le curage des collecteurs (hors refoulement) est assez erratique d'une année sur l'autre :

	2022		2023		2024		Variation N/N-1
	Linéaire	Taux de curage	Linéaire	Taux de curage	Linéaire	Taux de curage	
Curage préventif (ml)	42 007,04	10,6 %	52 750,75	13 %	53 307,79	13,2 %	+ 1,1%
Curage préparatoire (ml)							
Curage curatif (ml)	3 267	0,8 %	3 205,26	0,8 %	3 537,66	10,4	- 2 %
Linéaire total curé (ml)	45 274	11,33 %	55 956,01	13,83 %	56 845,45	13,93 %	+ 0,1 %

- Les interventions :

	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Inspection pédestre (ml)	54 298	47 650	52 790	53 531	+ 1,4 %
Inspection télévisée (ml)	7 054	7 046	14 134	8 001	- 43,4 %
Désobstructions (réseau + branchement)	221	147	211	218	+ 3,3 %

- Les contrôles de conformités :

Seuls les contrôles de conformité des rejets en domaines privés sont comptabilisés.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Nombre	530	650	904	904	963	884	- 8,2 %

Dans le cadre du contrat en cours, le délégataire conserve la responsabilité de l'exécution de ces contrôles. Toutefois pour cette prestation, le délégataire perçoit une rémunération au contrôle réalisé prise en charge par la collectivité ou par l'utilisateur dans le cas d'une vente immobilière.

NOTA : l'évolution à la hausse enregistrée depuis début 2019 est liée à l'entrée en vigueur de l'obligation de fournir un certificat de contrôle de moins de 3 ans en cas de vente immobilière.

Le traitement des effluents est assuré par 8 sites d'épuration des eaux usées :

- la station d'épuration (STEP) des Prés Blancs à Chalette : 85 000 équivalents-habitants (EH) ;
- la station d'épuration de l'Union à Amilly : 17 000 EH ;
- les deux stations d'épuration de Vimory le Bourg (1 200 EH) et les Grandes Veuves (50 EH) ;
- les 2 stations d'épuration de Chevillon « le bourg » et « le Migneret »,
- le lagunage de Solterre (400 EH),
- la station d'épuration de Saint Maurice sur Fessard (450 EH).

La pluviométrie enregistrée à la station d'épuration des Prés Blancs à Chalette-sur-Loing

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Pluviométrie	518,8 mm	671,8 mm	575,8 mm	700 mm	805 mm	+ 15 %

Données globales pour l'ensemble des 8 unités de dépollution.

	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Volumes entrés STEP (m ³)	3 528 975	3 311 608	3 428 959	3 825 622	+ 11,57 %
Volumes traités (m ³)	3 757 738	3 512 434	3 662 046	4 169 616	+ 13,86 %
Volumes déversés en tête de station	375	0	21	4 168	+ 19 747,6 %
Boues produites (T MS)	1 441,5	1 385,5	1 474,4	1 228,4	- 16,68 %
Boues évacuées (T MS)	2 014,01	1 996,96	2 022,20	1 685,16	- 16,67 %
Refus de dégrillage (T)	Données RAD inexploitable	Données RAD inexploitable	Données RAD inexploitable	Données RAD inexploitable	-
Sables produits (T)	223,1	198,48	110,25	79,48	- 27,9 %
Huiles/Graisses hors Prés Blancs (T)	40,12	65,6	67,82	160,8	+ 137,1 %

- Les volumes rejetés par les stations d'épuration au milieu récepteur fluctuent de la même manière que les volumes collectés en entrée de chaque unité de traitement. L'importante pluviométrie enregistrée en 2024 a conduit à l'augmentation des volumes en entrée des différentes installations.
- Le volume déversé en entrée de station d'épuration, non traité et rejeté directement au milieu naturel en 2024 est la conséquence d'un arrêté anormal de la station d'épuration au cours du mois de mai 2025.

• **Volumes en entrée de STEP**

En m3	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
L'Union	399 583	368 676	387 986	424 482	+ 9,4 %
Les Prés Blonds	2 892 393	2 743 158	2 827 019	3 097 920	+ 9,6 %
Vimory bourg	88 329	80 966	92 396	137 332	+ 48,6 %
Vimory Grandes Veuves	2 768	1 501	2 752	2 931	+ 6,5 %
Chevillon bourg	9 248	7 517	7 793	8 384	+ 7,6 %
Chevillon Migneret	10 626	7 176	8 927	9 889	+ 10,8 %
Solterre lagunage	10 838	21 264	20 074	35 310	+ 75,9 %
Saint Maurice	115 190	81 350	82 012	109 374	+ 33,4 %
	3 528 975	3 311 608	3 428 959	3 825 622	- 11,57 %

- Les volumes reçus en entrée des stations d'épuration sont fonction de la pluviométrie et de la qualité des systèmes de collecte qui leur sont associés. L'importante pluviométrie enregistrée en 2024, supérieure de 15 % à celle enregistrée en 2023, a conduit à l'augmentation des volumes en entrée des différentes installations.
- Les stations de Chevillon-sur-Huillard, de Saint-Maurice-sur-Fessard, de Solterre et de Vimory : en absence de débitmètre, le volume reçu sur ces stations est obtenu à partir des temps de fonctionnement des pompes de relevage ;

• **Les volumes facturés**

	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Volumes facturés (m ³)	3 024 746	3 086 634	2 948 102	2 883 694	-2,2 %

Les volumes assujettis sont issus des volumes facturés sur l'année civile.

• **Les clients assujettis :**

	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Nombre de clients	24 185	24 423	24 551	24 634	+ 0,3 %

Le nombre de clients affiché correspond au nombre de clients avec une valeur active de consommation au 31 décembre de l'année.

• **Les conventions de rejets industriels :**

A la fin du précédent contrat, le 31 juillet 2017, 12 conventions de rejets industriels étaient en vigueur. Cette date a également marqué le terme de ces conventions. En 2024, 17 industriels étaient concernés par ces conventions. 6 conventions sont en cours de validité, 7 sont en cours de signature, 1 est à l'étude et 3 sont hors délai de validité.

Situation du plan technique de renouvellement :

- L'investissement a été de 513 816,65 € (462 287,01 € en 2023) répartis comme suit : 165 388 € pour les équipements des postes de relevage, 122 697,67 € pour les équipements des STEP, 99 441 € pour l'étanchéité des regards (fond de travaux spécifique introduit par l'avenant n°1) et 13 398,15 € dans le cadre de travaux d'amélioration (fond de travaux spécifique introduit par l'avenant n°1), 27 073,80€ de renouvellement de tampon de chaussée et 85 818,02 € correspondant à la régularisation d'une erreur d'actualisation du solde les années précédentes.
- Au 31 décembre 2024, le solde du compte d'investissement est de 490 625,68 €.

Les reversements de surtaxes (hors taxes)

	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Montant annuel	1 665 670,56	1 420 911,44	1 554 287,19	1 276 947,83	- 17,84 %

Le prix TTC de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2024 pour 120 m³ d'eau consommés :

	2021		2022		2023		2024		2025	
	120 m ³	€/m ³	120 m ³	€/m ³	120 m ³	€/m ³	120 m ³	€/m ³	120 m ³	€/m ³
Amilly										
Cepoy										
Chalette sur loing										
Chevillon sur Huillard										
Conflans sur Loing										
Corquilleroy	233,49	1,95	238,63	1,99	249,68	2,08	247,40	2,06	228,01	1,90
Montarjis										
Pannes										
Paucourt										
St Maurice sur Fessard										
Soiterre										
Villemandeur										
Vimory										

L'évolution à la baisse du tarif de l'assainissement est la conséquence de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et de l'application de la formule de révision contractuelle applicable à la part délégataire (- 2% entre 2025 et 2024).

Pour l'année 2024, le taux d'impayés a été de 3,51 % (3,26 % en 2023).

Données récapitulatives des comptes présentés :

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombres de clients	23 969	24 185	24 423	24 551	24 634
Volumes assujettis (m ³)	2 875 839,4	3 024 746	3 086 634	2 948 102	2 883 694
Produits en €	6 427 049	6 630 107	6 592 644	6 358 235	6 427 018
Charges en €	6 196 958	6 407 385	6 613 004	7 189 442	7 710 710
Résultat avant IS en €	230 090	222 722	- 20 360	- 831 207	- 1 283 692
Marge avant IS en%	5,55	4,93	- 0,44	- 18,56	- 27

Source : d'après rapports annuels du délégataire

Les résultats des comptes de la délégation sont déficitaires (- 1 283,69 K€) comme en 2023 (- 810 k€). Cette évolution s'explique principalement par :

- L'évolution de la masse salariale (+ 26 K€)
- L'augmentation du poids de sous traitance, matières et fournitures (+796,5 K€) * ;
- L'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables (+35 K€) ;

(*) Cette évolution est la conséquence directe de la pollution aux PCB subie sur la période septembre 2023–fin 2024 au niveau du réseau de collecte de la station d'épuration de Chalette-sur-Loing et de l'installation en elle-même.

2) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, le SPANC :

La collectivité compte sur son périmètre 1 878 installations d'assainissement non collectifs.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nbr de visites	42	218	129	96	146
Nbr de contrôles de conception	13 (dont 2 avec réserve)	19 (dont 3 avec réserve)	16 (dont 5 avec réserve)	29 (dont 14 avec réserve et 1 avis défavorable)	15 (dont 5 avec réserve et 1 avis défavorable)
Nbr de contrôles de bonne exécution	2 (100% conformes)	1 (100% conformes)	2 (100% conformes)	10 (100% conformes)	8 (100% conformes)

En 2024, 32 enquêtes ont été réalisées dans le cadre d'un contrôle de bon fonctionnement lors de cessions immobilières.

Indicateurs de suivi de la performance du contrat :

Indicateur	Intitulé	Précision sur l'indicateur	Objectif Contractuel	Indicateurs du 01/01/2024 au 31/12/2024	Commentaire
IP2	Réclamations (par thème de référence)	Nombre de réclamations reçues depuis le début d'année		133	/
IP3	Taux de conformité des paramètres d'autosurveillance réglementaire	Nombre de bilan d'autosurveillance en conditions normales de fonctionnement / nombre total de bilan d'autosurveillance	128 /an	128/128 bilans réalisés	/
	(Chalette , Amilly)			100% conformes	
IP4	Performance énergétique de la Station des près blonds Chalette	3,50 kWh/ kg DBO5 éliminée à partir de 2021	3,50 kWh / kg DBO5	3.79 kWh/kg DBO5	Performance énergétique non conforme à l'objectif suite à l'arrêt des apports extérieurs (PCB) et une forte pluviométrie
IP4	Performance énergétique de la Station de l'Union	3,65 kWh / kg DBO5 éliminée à partir 2018	4,5 kWh / kg DBO éliminée	4.25 kWh/kg DBO5	Performance énergétique conforme à l'objectif
IP5	Performance énergétique sur la collecte des eaux usées	kwh/m3 en entrée STEU des près blonds Chalette et l'Union Amilly	0,135 kWh/ m3	Chalette :	Tendance à la baisse des indicateurs des deux bassins de collecte
				0.129 kWh/m3	
				Amilly:	
0.133 kWh/m3					
IP6	Pourcentage du volume rejeté sans traitement (Union et Près Blonds)	Volume comptabilisé rejetés sans traitement en m3 / volume entrée stations en m3	/	4168 m³	4168m3 enregistré au by pass et 3226 m3 estimé au niveau du débordement en amont de la steu (collecteur EU)

Indicateur	Intitulé	Précision sur l'indicateur	Objectif Contractuel	Indicateurs du 01/01/2024 au 31/12/2024	Commentaire
IP7	Siccité des boues	/	/	STEU Chalette : 28.6 %	Les valeurs de siccité sont correctes (comprises en 28 et 32 %)
		/	/	STEU Amilly : 30.0 %	
IP8	Taux de débouchage curatif sur collecteur EU	Débouchages curatifs sur réseau Asst /km de réseau	12/mois	11.08	133 débouchages sur l'année 2024
IP9	L'appréciation de l'état des regards suite à l'obligation de l'article 10 = (12043 regards EU)	% des regards classés selon les critères (très bon état, bon état, état moyen, mauvais état, travaux)	12 043 à inspecter	2409	Nombres réalisés depuis 2017 : 9992 visités
IP10	Indice de connaissance de gestion patrimoniale		113 points à partir de 2020	116	Baisse d'un point suite aux intégrations des collecteurs privés
IP11	Nombre d'installation ayant été contrôlées depuis plus de 8 ans / nombre total ANC (1943 - entrée de contrat)	/	/	87	87 contrôles périodiques sur 146 contrôles au total effectués Autres contrôles : - 15 contrôles de conception des installations neuves ou réhabilitées - 8 contrôles de réalisation des installations neuves ou réhabilitées - 34 contrôles lors d'une cession immobilière - 2 contrôles de contre visite

*Détail IP9 – Bilan de l'état des regards inspectés

Perspectives pour 2025 en termes de réseau des eaux usées :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions suite au schéma directeur assainissement IRH pour analyser les points critiques remontés par la modélisation du réseau d'assainissement.
- Achever la mise en œuvre des orientations de l'étude relative aux postes de relèvement afin d'éviter les débordements rue Roger Salengro (Chalette-sur-Loing). Vérifications du fonctionnement du système par temps de forte pluie avec la « modélisation » (ainsi que la rue de Villemandeur et la plaine St Just)
- Continuer la recherche des ECP dans les collecteurs eaux usées (EU), principalement dans le secteur gravitaire en amont de la station d'épuration de Chalette-sur-Loing avec le système Sewerball (outil d'inspection dynamique des réseaux d'assainissement).
- Réhabilitation de certains collecteurs (listes non exhaustives) :
 - Secteur VILLEMANDEUR (Pontonnerie, les castors, les déportés)
 - Autres rues répertoriées dans le plan d'actions du Diagnostic permanent en fonction des priorités
 - En amont du poste George Sand à Cepoy

- Définir avec l'Agglomération Montargoise un mode opératoire pour géo-référencer les conduites de refoulement afin de respecter le contexte réglementaire (guichet unique) (étude en cours par l'Agglomération Montargoise).
- Réaliser des prélèvements au niveau des déversoirs (Saint Maurice sur Fessard) et trop plein des postes de refoulement en temps de pluie et sec pour analyser la charge de l'effluents transitant au milieu naturel (Arrêté du 21 juillet 2015).
- Installer des sondes de mesures de niveau sur le réseau au niveau des nouvelles zones critiques pour anticiper des obstructions.
- Envisager la mise en place de bornes vertes à différents points stratégiques de l'AME pour le curage.
- Prévoir la condamnation des points d'eau potable dans la bache des postes de refoulement et dans les chambres à vannes.
- Poursuivre la mise à jour du SIG (réseaux public et privé).
- Mener les missions du plan d'actions qui a été défini dans le diagnostic permanent.

Perspectives pour 2025 sur les postes de relevage des eaux usées :

- Mise en sécurité des 3 gros postes de relevage (PR) (BERTHELOT, PATIS et ST GOBAIN) pour les interventions de curage avec la création de nouvelles ouvertures
- Aménagement / modification, exemple ci-dessous hors barres anti-chute
 - PR Terre du Buisson : Mise en sécurité (Poste surélevé),
 - PR le Canal Chevillon sur Huillard : Armoire déportée dans la station et poste le long du canal à environ 200 m, à étudier un report des commandes au niveau du poste afin d'assurer la sécurité des opérateurs.
 - Etude sur la pose de vannes d'isolement accessibles (dans PR ou regard) sur certains postes stratégiques non équipés. Exemple, PR ST FIRMIN à Amilly, PR LE BOURG à Vimory...
 - PR LE TOURNEAU, PR LE PARC, PR CASTORS, PR ST GOBAIN étude à prévoir sur ces 4 PR et réseau en vue du rattachement du lotissement du Migneret (suppression de la STEU) , des extensions du collecteur EU sur CHEVILLON et de l'implantation d'une entreprise dans la zone du Tourneau.
 - Sortir les armoires électriques qui se trouvent encore dans les cales sèches des PR VIBOS, LE CHAILLETOIS, GUE AUX BICHES et GEORGE SAND.

Perspectives pour 2025 en termes de traitement des eaux usées :

- STEU de Vimory :
 - Mise en place d'une couverture de type « bache » sur le silo à boues (Chiffrage à étudier par Suez Eau France)
 - Réhabilitation du stockage de chlorure ferrique (Chiffrage à étudier par Suez) et démolition de l'ancien ouvrage pour accéder à l'aire de dépotage afin de garantir la sécurisation des agents intervenants.
- STEU de Saint-Maurice-sur-Fessard :
 - Une nouvelle station d'épuration à l'étude permettra de pallier les dysfonctionnements du pont racleur (bande de roulement très abimée) détériorant la qualité du rejet
 - Les bilans d'autosurveillance supplémentaires réalisés en septembre 2023 ont pour objectif d'aider au dimensionnement d'une nouvelle unité de traitement afin d'assurer les futurs rendements épuratoires tout en respectant le milieu récepteur
- STEU Amilly :
 - Réfection du canal de comptage supervisée par l'Agglomération Montargoise (reprise des résines)

- **STEU le Migneret Chevillon-sur-Huillard :**
 - Réflexion sur le devenir de la station d'épuration le Migneret à Chevillon sur Huillard, dans le cadre du schéma directeur assainissement : cette unité de traitement serait remplacée par un poste de refoulement.
 - En accord avec l'Agglomération Montargoise, suppression de l'accès à la turbine d'aération pour mise en sécurité des intervenants
- **STEU Chalette/Loing :**
 - Dans un souci de sobriété énergétique, une étude de gestion de l'aération par Intelligence Artificielle commencée en 2024 se poursuivra en 2025.
 - L'Eau industrielle doit rester dans des circuits "fermés" (rinçage centrifugeuse, atelier « produits de curage »...). Actuellement l'eau industrielle est utilisée pour le nettoyage des sols, notamment le jet d'eau servant aux camions hydrocureurs pour le rinçage des fonds de cuves. À étudier un système de chloration ou récupération du circuit eau potable.
 - En 2025, est prévue, sous pilotage et financement de l'Agglomération Montargoise, la réhabilitation du canal de comptage en sortie de station.
- **Aire de stockage des boues – CM108**
 - Projet d'agrandissement du stockage au CM108, avec deux cases supplémentaires

Perspectives pour 2025 en termes d'assainissement non collectif (ANC) :

- **Poursuite de la réalisation des contrôles de bon fonctionnement ANC en 2025 :**
 - Poursuite des campagnes de contrôles périodiques.
- **Réflexion à mener sur la méthodologie à adopter afin d'optimiser la réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement sur le territoire de l'Agglomération Montargoise.**
 - Solliciter l'aide de l'Agglomération et des communes
 - Réaliser des réunions d'informations auprès des usagers.

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-39, L1411-3 et D2224-1 à D2224-5 ;

Vu le rapport annuel du délégataire sur le service public de l'assainissement pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing n°25-170 en date du 01/07/2025 ;

Considérant que le rapport a été présenté à la Commission Consultatives des Services Publics Locaux le 23 juin 2025,

Considérant qu'il appartient au maire de présenter ce document au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,

Considérant le rapport annuel joint, adressé le 28 août 2025, pour l'exercice 2024, par SUEZ Eau France, délégataire et la présentation du rapport issue de la délibération n°25-170 du Conseil Communautaire,

En conséquence, le Conseil Municipal a décidé de prendre acte dudit rapport.

Prend acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/10/2025

Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Adeline DUCHESNE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 21/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>